

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

**MERCREDI  
11 DÉC 2019  
2019-12-11**

Session spéciale Budget du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2019 à 19 heures 30, heure normale des assemblées.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Martin Rondeau, Maire  
   Madame Sylvie Durand, siège # 1  
   Monsieur Antoine Lessard, siège # 2  
   Madame Annie Bélanger, siège # 3  
   Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4  
   Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5  
   Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT :            Monsieur Philippe Morin, directeur général  
   et secrétaire-trésorier

PUBLIC :                                Environ 19 Personnes

**1.        OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 30.

1.        Avis de convocation transmis aux membres du Conseil lors de la séance du 2 décembre 2019
2.        Ouverture de l'assemblée par monsieur Martin Rondeau
3.        Adoption de l'ordre du jour
4.        Lecture des prévisions budgétaires 2020
5.        Période de questions orales
6.        Adoption des prévisions budgétaires 2020
7.        Adoption du programme triennal 2020 - 2021 - 2022 des dépenses en immobilisations
8.        Mot du Maire
9.        Levée de l'assemblée

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR MARTIN RONDEAU**

Son honneur le Maire, monsieur Martin Rondeau procède à l'ouverture de la présente assemblée.

2019-469

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :*

*QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour telle que déposé;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Monsieur Luc Lefebvre conseiller procède à la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2020.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
2020  
CONDENSÉ**

CONSIDÉRANT QUE : les prévisions budgétaires des **RECETTES** s'établissent comme suit pour l'année 2019

**RECETTES**

	<b>BUDGET 2020</b>	<b>BUDGET 2019</b>
<b><u>RECETTES DE SOURCES LOCALES</u></b>		
Taxes	5 591 355 \$	4 799 989 \$
<b><u>PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES</u></b>		
Compensations	125 255 \$	122 417 \$ \$
<b><u>AUTRES SERVICES RENDUS</u></b>		
Sécurité Publique	70 500 \$	75 765 \$
Transport	7 000 \$	7 000 \$
Loisirs et culture	<u>86 500 \$</u>	<u>47 840 \$</u>
	164 000 \$	130 605 \$

**AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES**

Autres recettes	753 607 \$	682 381 \$
-----------------	------------	------------

**TRANSFERTS CONDITIONNELS**

Subventions gouvernementales	753 607 \$	180 864 \$
------------------------------	------------	------------

**GRAND TOTAL DES RECETTES**

<b>7 060 801 \$</b>	<b>5 916 256 \$</b>
---------------------	---------------------

CONSIDÉRANT QUE : les prévisions budgétaires des **DÉPENSES** s'établissent comme suit pour l'année 2020 :

<b>DÉPENSES</b>
-----------------

	<b><u>BUDGET 2020</u></b>	<b><u>BUDGET 2019</u></b>
<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>		
Législation	157 467 \$	151 206 \$
Gestion financière et administrative	554 002 \$	452 072 \$
Évaluation	94 969 \$	85 581 \$
Autres	<u>234 600 \$</u>	<u>248 800 \$</u>
	1 041 038 \$	937 659 \$
<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>		
Police	675 000 \$	663 173 \$
Protection contre l'incendie	392 082 \$	332 469 \$
Autres	<u>27 000 \$</u>	<u>26 000 \$</u>
	0 094 082 \$	1 021 642 \$
<b><u>TRANSPORT ROUTIER</u></b>		
Voirie municipale	522 780 \$	404 601 \$
Enlèvement de la neige	675 156 \$	536 355 \$
Éclairage des rues	51 000 \$	55 000 \$
Circulation	6 000 \$	6 000 \$
Transport en commun	<u>31 653 \$</u>	<u>21 680 \$</u>
	1 286 589 \$	1 023 616 \$
<b><u>HYGIÈNE DU MILIEU</u></b>		
Traitement de l'eau	36 800 \$	36 199 \$
Réseau de distribution de l'eau	60 132 \$	50 266 \$
Épuration des eaux usées et égout	73 000 \$	70 905 \$
Matières résiduelles	<u>634 373 \$</u>	<u>789 296 \$</u>
	804 305 \$	946 666 \$
<b><u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u></b>		
Logement	5 000 \$	4 000 \$
Urbanisme et zonage	270 916 \$	204 212 \$
Promotion & développement économique	50 461 \$	71 542 \$
Embellissement	<u>6 000 \$</u>	<u>10 000 \$</u>
	332 377 \$	289 754 \$

### **LOISIRS ET CULTURE**

Centre communautaire	59 100 \$	71 500 \$
Parc et Terrain de jeux	276 520 \$	211 880 \$
Autres loisirs	148 715 \$	143 494 \$
Bibliothèque	98 165 \$	90 950 \$
Autres	<u>57 590 \$</u>	<u>29 860 \$</u>
	683 314 \$	547 684 \$

### **FRAIS DE FINANCEMENT**

Intérêts	<u>208 525 \$</u>	<u>153 015 \$</u>
	208 525 \$	153 015 \$

---

### **AFFECTATIONS**

Remboursement de capital	1 164 646 \$	898 258 \$
Financement à long terme	<u>445 925 \$</u>	<u>375 000 \$</u>
	1 610 571 \$	996 220 \$

<b><u>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</u></b>	<b><u>7 060 801 \$</u></b>	<b><u>5 916 256 \$</u></b>
--	----------------------------	----------------------------

---

### **POUR ÊTRE ANNEXÉ AU BUDGET ET EN FAIRE PARTIE INTÉGRANTE :**

ATTENDU QUE : d'après le budget ci-dessus annexé, cette municipalité a à prévoir, au cours de l'année 2020 des dépenses s'élevant à 7 060 801 \$;

ATTENDU QUE : pour défrayer ces dites dépenses, cette municipalité prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à 3 555 899 \$;

ATTENDU QUE : pour défrayer la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis 3 504 902 \$;

ATTENDU QUE : conformément à l'article 1 du Règlement # 153 de ladite municipalité, ladite municipalité a le pouvoir de décréter la taxe foncière annuelle par résolution;

Il est proposé par le conseiller Luc Lefebvre  
Et résolu

QU' une taxe foncière générale soit et est imposée sur les biens-fonds imposables de cette municipalité au taux de 0,6213 ¢ du cent dollars sur l'évaluation de 564 123 900 \$, réparti comme suit :

- X 0,4979 ¢ du cent dollars pour l'administration générale.
- X 0,1234 ¢ du cent dollars pour la Sûreté du Québec selon la Loi 145.

QU' un tarif de 80 \$ est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la Municipalité qui ont un code d'utilisation (code U) compris entre 1000 et 8999 et une taxe de 60 \$ sur tous les immeubles ayant un code d'utilisation (code U) compris entre 9000 et 9999 à l'exception des immeubles portant une évaluation entre 0 \$ et 100 \$.

QUE : soient et sont prélevées en vertu des règlements qui les imposent, les taxes de services suivantes :

AQUEDUC VILLAGE : 125 \$ par unité de logement, Règlement # 461 section A + B

AQUEDUC BELLE-MONTAGNE : 300 \$ par unité de logement, Règlement # 489

ÉGOUT : 75 \$ par unité de logement, Règlement # 461, section C

VIDANGE : 136 \$ par unité de logement  
176 \$ par unité commerciale assimilable

QUE : soient et sont prélevées en vertu des règlements qui les imposent, les taxes spéciales ci-après désignées :

ÉTUDE D'IMPACT ET BARRAGE : 0,0790 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit aux Règlements # 423 - #475 et # 520.

TRAVAUX CHEMIN VALLEE DES ROIS : 0,0940 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 487.

PUITS EAU POTABLE : 0,0355 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 492 & 549.

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS : 0,0190 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 522.

INFRASTRUCTURES RUE PRINCIPALE : 0,0346 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 532-1.

GARAGE MUNICIPAL : 0,0116 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 541.

CAMION ÉCHELLE : 0,0187 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 556.

STATION POMPAGE FERNAND COMTOIS : qu'un montant de 864 \$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au Règlement # 534-1.

TRAVAUX RUE DUCHARME : QU'UN MONTANT DE 437,25 \$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au règlement # 551

TRAVAUX MONT-ROY : QU'UN MONTANT DE 461 \$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au règlement # 557

RELEVÉ SANITAIRE : QU'UN MONTANT selon les coûts des travaux soit prélevé sur tous les immeubles décrit au règlement # 563

INFRASTRUCTURES RUE LESSARD : 0,0346 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 569

INFRASTRUCTURES RUES DURAND ET ARCHAMBAULT : 0,0431 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 573

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir aux dépenses du budget ci-dessus adopté ce douzième jour du mois de décembre deux mille dix-huit.

ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA  
CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE  
DEUX MILLE DIX-HUIT.

---

Martin Rondeau, Maire

---

Philippe Morin, dir. général

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-470

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 (N/D B-2052)

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU

*QUE : Les prévisions budgétaires pour l'année 2020 soient et sont adoptées;*

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2019-471

### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2020-2021-2022 DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU

*QUE : le programme triennal 2020-2021-2022 soit et est adopté tel que déposé;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## MOT DU MAIRE

2019-472

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU

QUE : La présente assemblée soit et est levée.

**FIN DE L'ASSEMBLÉE À 19h55**

\_\_\_\_\_  
Martin Rondeau, Maire

\_\_\_\_\_  
Philippe Morin, d.g

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---